



VILLE DE FABRÈGUES

PROJET PEDAGOGIQUE 2025/2026

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2,5/11 ans

Vacances scolaires, séjours

Et Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) 2,5/11 ans

Mercredis

PRIS EN APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE- ECOLES DU 16 OCTOBRE 2025



Sortie à la bamboueraie - avril 2025

ALSH, 150 rue Georges POMPIDOU - 34 690 FABREGUES
Tél. 04.67.85.43.62

SOMMAIRE

1 ERE PARTIE : LA STRUCTURE ET SON FONCTIONNEMENT

I - L'ALSH, un espace de vie pour accompagner l'enfant dans ses grandes découvertes

II – Un accueil municipal en lien avec son environnement

III – Des propositions respectant les rythmes de l'enfant

IV – Des locaux adaptés et fonctionnels

V – animateurs, intervenants et partenaires œuvrant ensemble

VI – Un fonctionnement conçu pour répondre aux attentes des usagers

2 EME PARTIE : LES PROJETS ET TEMPS FORTS

I – Les projets

II – Les temps forts

III – Le pilotage et la Convention Territoriale Globale (CTG)

IV – Conclusion

3 EME PARTIE : LES ANNEXES

I – L'accueil passerelle des 10/11 ans vers le Secteur Jeunes l'été 2025



1^{ERE} PARTIE : LA STRUCTURE ET SON FONCTIONNEMENT



Menus de la journée à l'Accueil de l'ALSH – juin 2025

I - L'ACCUEIL DE LOISIRS 2,5/11 ANS, UN ESPACE DE VIE POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES GRANDES DECOUVERTES

Installé en plein cœur des équipements sportifs et culturels de Fabrigues, entre le centre culturel José Janson et le groupe scolaire de la Gardiole, l'ALSH 2,5/11 ans a pour vocation d'accueillir les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis, étant alors déclaré en tant qu'ALP 2,5/11 ans. Des séjours sont également proposés pendant les vacances scolaires. Les fermetures annuelles ont lieu les 15 premiers jours d'août et la semaine à cheval entre Noël et le jour de l'an.

Ouvert les jours sans école, l'ALSH offre des solutions modulables aux familles pour accueillir les enfants en demi-journée ou en journée complète, avec ou sans restauration. Il marque sa différence avec le temps scolaire en regroupant les enfants de toutes les écoles de la commune ainsi que de communes avoisinantes sur un équipement dédié aux loisirs.

L'équipe d'animation de l'ALSH est constituée par l'ensemble des animateurs qualifiés du Pôle Enfance-Jeunesse, qui œuvrent également dans les écoles au sein des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) et connaissent le public pour le côtoyer tous les jours. Cette équipe d'animateurs permanents est complétée par des animateurs stagiaires ou saisonniers. Ils mettent tout en œuvre pour accueillir, éveiller, amuser ou divertir les enfants en toute sécurité, dans un environnement favorable à leur épanouissement.

Les activités du mercredi suivent un programme varié dont le thème est renouvelé chaque mois et adapté aux plus grands comme aux plus petits. Le programme des vacances quant à lui propose toute une gamme de sorties, d'ateliers et d'activités en lien avec une thématique renouvelée à

chaque période. Le rythme et les besoins des enfants ont été pris en compte pour la mise en place des temps d'accueil, de même qu'une écoute attentive portée aux désirs des enfants sur les activités développées tout au long de l'année.

La commune de Fabrègues a bien pour priorité d'offrir, au travers de cet accueil de loisirs, un service qui réponde aux besoins des familles, mais qui privilégie aussi le bien être, la satisfaction, le développement et la sécurité des enfants. Elle propose donc un service qui couvre tous les temps périscolaires et extrascolaires, avec une équipe d'animation impliquée dans l'ensemble des actions développées à destination de la jeunesse fabrégquoise.



Temps d'échauffement collectif à l'ALSH – octobre 2025

1. Quels axes seront prioritairement développés ?

Le **projet éducatif**, défini par les élus de la commune de Fabrègues, poursuit la finalité suivante :

« Vivre ensemble, vivre avec ... ».

Vivre ensemble :

- dans le respect de soi et des autres
- dans la coopération
- dans la tolérance
- dans la gestion des émotions

Vivre avec :

- la culture
- notre environnement
- l'écocitoyenneté

Le **projet pédagogique** de l'ALSH traduit en actions ces visées éducatives.

Pour ce faire, ses axes prioritaires sont :

- Renforcer le lien et l'accompagnement à la parentalité
- Favoriser la connaissance et la préservation de l'environnement
- Développer l'autonomie de l'enfant.

2. Comment favoriser l'adhésion des enfants et la réussite du projet ?

Par une démarche pédagogique visant à :

- Développer le respect de soi et celui de l'autre
- Valoriser le « fair-play » dans les activités d'équipes
- Favoriser l'esprit d'initiative : laisser faire, faire avec, faire faire
- Susciter l'expression et la créativité par la pratique d'activités nouvelles
- Laisser une place à l'erreur
- Impliquer l'enfant dans les règles de vie et le choix des activités.



Sortie à la ferme - avril 2025

3. Comment mesurer la réussite du projet ?

Par l'évaluation des actions au regard des indicateurs suivants :

- L'ambiance, la cohésion, le comportement individuel et l'esprit d'équipe
- Les retours faits par les parents, les enfants, les partenaires...
- Les progrès en matière de savoir, de savoir-faire
- La valorisation des productions (expositions, représentations...)
- L'implication, l'assiduité et la fidélité du public accueilli.

II – UN ESPACE D'ACCUEIL EN LIEN AVEC SON ENVIRONNEMENT

Les équipements de la commune de Fabrègues sont nombreux, et la vie associative y est dynamique. L'ALSH bénéficie des équipements et espaces naturels à sa disposition : médiathèque, terrains de sport, gymnase, salle des jeunes, plaine de jeux... C'est tout naturellement que l'ALSH travaille en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Un temps de transition permet notamment aux enfants de quitter l'ALSH dans la journée pour pratiquer une activité en club. Les petits « sportifs » représentent près de 30% du public accueilli les mercredis. Ils peuvent ainsi continuer de pratiquer le basket, le tennis, le foot, la danse ou le théâtre...

La commune de Fabrègues fait partie de la métropole de Montpellier et à ce titre, les services Enfance-Jeunesse travaillent en réseau avec les autres communes. De même, un lien privilégié avec l'Ecolothèque de Saint Jean de Védas permet de renouveler l'offre ludique, culturelle et éducative des équipes municipales d'animation qui s'y rendent régulièrement en formation.

Par ailleurs, les locaux de l'ALSH accueillent régulièrement les acteurs locaux de la petite enfance : les assistantes maternelles, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), le Relais Petite Enfance intercommunal Vène et Mosson (RPE), la crèche « Les premiers pas » ...

Au travers des séjours proposés par l'ALSH, une véritable volonté de l'équipe d'animation est à l'œuvre afin de favoriser le dépaysement du public. Les enfants découvrent ainsi un nouvel environnement, une nouvelle culture, la gastronomie locale et des activités propres à la région.

III – DES PROPOSITIONS RESPECTANT LE RYTHME DE L'ENFANT

1. La structure

L'ALSH/ALP 2.5/11 ans est une structure gérée par la commune Fabrègues :

- **L'Organisateur** est Monsieur Jacques MARTINIER, Maire de la commune
Hôtel de ville, rue Paul DOUMER - 34 690 FABREGUES, **Tél : 04.67.11.84.84**
- **Le Maire adjoint, élu à l'Enfance, à la Jeunesse et aux écoles** est M. Jean-Marc ALAUZET
- **Assurance** : SMACL Assurances : contrat AO RC N°3010-00002
- **Site Internet de Fabrègues** : www.fabregues.fr – **Standard de la commune** : 04.67.11.84.84
- **La Directrice** de l'ALSH est Madame Nadia BOUMEDINE **Tél : 06.84.64.34.19**
- **Assurance** : SMACL Assurances : contrat AO RC N°3010-00002
- **La déclaration réglementaire** de l'ALSH 2.5/11 ans auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est effectué au numéro de fiche initiale suivant : 0340040CL000123, et pour l'ALP 2/5.11 ans : 0340040CL000323
- **Site Internet de Fabrègues** : www.fabregues.fr

2. Les différents temps de l'accueil

La journée du mercredi en période scolaire et/ou celle des vacances :

A chaque période, un thème guide l'ensemble des activités, tel un fil conducteur développé de multiples façons. Les salles sont décorées, les coloriages, les histoires, les grands jeux et les sorties s'en inspirent. Chaque semaine de vacances, un thème, des ateliers déco, des ateliers confection, un grand jeu, une sortie à la journée, et des activités ludiques.

Des rencontres sont organisées avec des enfants d'autres accueils de loisirs afin de favoriser les liens ainsi que la socialisation. De même, l'ALSH fait appel à des intervenants extérieurs qui proposent des spectacles, ou qui font découvrir de nouvelles pratiques aux enfants. Le programme est disponible le mois précédant la période d'inscription.

➤ *Déroulement d'une journée à l'ALSH-ALP 2,5/11 ans :*

Le matin

7h30 - 9h30 : accueil échelonné et jeux libres

9h30 : fermeture des portes

9h30-11h30 : c'est le temps des activités

11h30-12h00 : moment de discussion, temps d'hygiène, de retour des parents et de départ vers le réfectoire pour les enfants qui restent pour le repas.



Sortie Mini ferme – avril 2025

Le midi

Les menus sont élaborés par le chef cuisinier responsable du service de restauration scolaire, et ses seconds. Fabrègues bénéficie de sa propre cuisine de production. Le réfectoire, situé dans le groupe scolaire de la Gardiole, est agréable et bénéficie de mobilier neuf ou récent, ainsi que d'une climatisation. Les plats sont livrés depuis la cuisine du restaurant scolaire des grillons en liaison chaude.

Les enfants font l'aller-retour à pied, et passent aux toilettes avant et après le repas. Ils sont positionnés par table de 6 couverts.



Le réfectoire du groupe scolaire la Gardiole

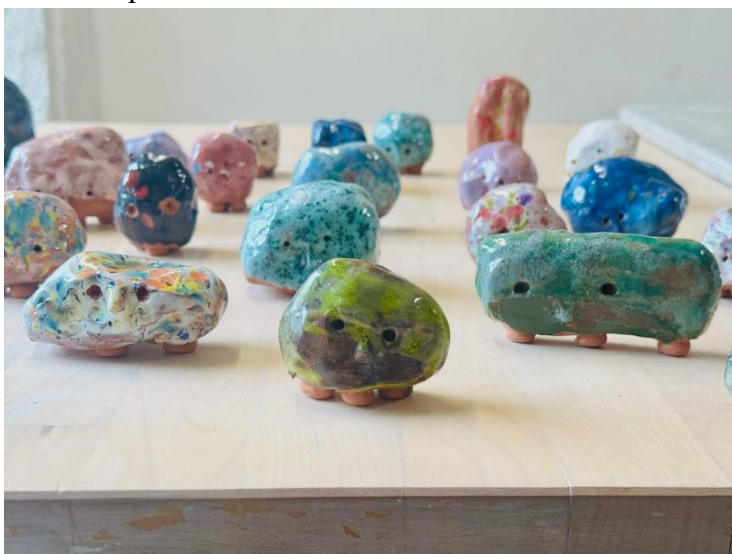
Les animateurs, également assis à table, assurent le bon déroulement. Ils favorisent la participation des enfants au partage des tâches, comme celle de remplir les carafes d'eau ou de débarrasser. Les enfants mangent de 12h10 à 13h00.

Durant le repas, les enfants sont invités à goûter tous les plats qui leur sont servis. Ils aident également à vider et empiler les assiettes lorsqu'ils ont terminé. Ils participent au tri sélectif et alimentent eux-mêmes les composteurs. Avec les « Ecominot's » passent à table, l'ALSH lutte contre le gaspillage alimentaire. Le respect de la loi Egalim2 est un véritable engagement de la commune. Des menus végétariens, des menus bios, le menu « le jeudi c'est d'ici », et le menu des enfants font partie d'un programme d'amélioration et du « Bien manger à Fabrègues », mis en place avec le concours de l'ALEC.

Après le repas, de retour à l'ALSH, un temps calme est mis en place, suivi d'un temps libre jusqu'à 14h30 pour la reprise des activités.

L'après-midi

A 14h30, on explique aux enfants le déroulement de l'après-midi, on précise quelles activités seront mises en place.



Animaux en céramique des maternelles – février 2025

De 14h30 à 16h00, c'est le temps de l'activité avec un petit retour pour connaître le ressenti de chaque enfant à la fin de la séance.

De 16h00 à 16h30, un temps d'hygiène et goûter. Puis c'est un temps libre.

A partir de 17h00, les parents peuvent venir rechercher leurs enfants. Un temps d'activités libres se déroule alors jusqu'à 18h20 puis 10 minutes de rangement.

18h30, c'est la fermeture des portes.

IV – DES LOCAUX ADAPTES ET FONCTIONNELS

La structure dispose d'espaces intérieurs et extérieurs :

- Un ensemble de bâtiments composé de 7 modules préfabriqués. Il comporte 4 grandes salles d'accueils et d'activités, une salle d'activité moyenne, une salle dédiée aux temps calmes ou à la sieste, l'espace d'accueil, le local d'entretien, 1 sanitaire pour les moins de 6 ans, un sanitaire pour les plus de 6 ans, deux sanitaires pour le personnel, 2 bureaux de direction et 2 bureaux d'animateurs.
- Deux espaces de jeux clos, un par groupe d'âge
- Un grand espace comportant 2 tonnelles, un terrain de pétanque, des trampolines, des carrés potagers...
- Un plateau sportif pour la pratique de sport d'équipe



Sous l'une des tonnelles extérieures pour Carnaval - février 2025

Un Minibus 9 places appartenant à la commune sert également aux déplacements des enfants hors de la structure, avec possibilité ponctuellement d'en utiliser 2 supplémentaires.

V – ANIMATEURS, INTERVENANTS ET PARTENAIRES OEUVRANT ENSEMBLE A L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS

L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation se compose d'animateurs qualifiés, disposant du BAFA ou du BPJEPS, ainsi que d'animateurs stagiaires ou vacataires. Des formations sont régulièrement mises en place pour l'ensemble des agents du service, visant à l'acquisition de nouvelles compétences ou qualification afin d'améliorer et de renouveler nos propositions. Une responsable, Mme Nadia BOUMEDINE, adjointe principale d'animation disposant d'un BPJEPS, gère l'ensemble de ce service.

L'animateur ALSH est avant tout un professionnel qui dispose des compétences, de diplômes ou brevets d'aptitudes réglementaires nécessaires à l'encadrement des enfants ainsi qu'à la mise en place de projets. En aucun cas les enfants sont laissés sans encadrement !

***L'animateur est le garant de la sécurité physique, morale et affective du mineur.
Il a une fonction de régulateur dans le groupe. Les relations entre les adultes et les enfants
sont fondées sur le respect mutuel et la bienveillance.***

Les principaux partenaires :

Les partenaires financiers ou institutionnels sont :

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- La SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports)
- La PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Les partenaires opérationnels sont :

- Les associations de la commune
- La Métropole
- Le CCAS
- Les EHPAD et Maisons de retraite

VI – UN FONCTIONNEMENT CONCU POUR REpondre AUX BESOINS DES FAMILLES

1. Capacités d'accueil et taux d'encadrement :

L'ALSH-ALP 2,5/11 ans a reçu l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour accueillir jusqu'à 72 enfants, et celui de la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports) pour accueillir jusqu'à 78 enfants âgés de 6 à 11 ans. Les mercredis en période scolaire, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 14 enfants de plus de 6 ans. Pendant les vacances, on comptera un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, ou 12 enfants de plus de 6 ans.

2. Les Inscriptions, les tarifs et les modalités de paiement

La constitution du **Dossier Unique d'Inscription (DUI)** de l'enfant sur le Portail-Familles est une étape obligatoire. Ce dossier unique servira néanmoins pour l'ALSH, la restauration scolaire ainsi que l'ALP. Plusieurs documents et renseignements seront demandés pour la constitution du dossier d'inscription qui ne sera validé qu'une fois complet et visé par le service de la Vie Scolaire.

Une **tarification échelonnée**, adaptée aux ressources différentes des familles est mise en place pour l'ensemble des activités. Un tarif majoré de 20% est appliqué aux familles non-fabréguoises.



Le nouveau Portail Familles – lancement en août 2023

► **Les périodes de permanence, d'inscription et de paiement :**

Le dossier enfant pourra être constitué en ligne après création d'un compte par les responsables légaux sur le Portail-Familles. Les documents demandés devront avoir été téléchargés pour que l'enfant puisse être accueilli à l'ALSH-ALP 2,5/11 ans.

Le prépaiement est en place depuis la rentrée de septembre 2023. Un enfant ne sera considéré inscrit qu'après règlement.

► **Le dossier d'inscription :**

Pour la constitution du dossier, les parents doivent fournir les documents suivants :

- ✓ **Renseignements remplis en ligne** sur le Portail-Familles via le site de la commune
- ✓ **Photocopie des vaccinations du carnet de santé** (vaccinations à jour)
- ✓ **Photocopie des avis d'imposition de l'année N-1**. Si non fournis, le tarif maximum sera appliqué
- ✓ **Numéro de couverture sociale** (CPAM, CMU, RSI ou MSA)
- ✓ **Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** accompagné d'un certificat médical pourra être mis en place pour l'enfant présentant allergies, diabète, asthme...
- ✓ **Une attestation de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, Télécom...)

Aussi les parents devront, dès l'inscription, communiquer leur numéro d'allocataire et fournir une attestation de la CAF ou de la MSA pour que le calcul des aides leur soit appliqué. Les tarifs des non fabréguois sont majorés de 20%.

3. Des règles de vie construites pour et avec les enfants

L'Accueil de Loisirs est ouvert à **tous les enfants** scolarisés dans les écoles de la commune. Ils sont invités à participer à la vie collective, à l'élaboration des règles de vie, au partage des tâches, ainsi qu'au choix des activités. En début d'année scolaire, durant les différents temps d'accueil, les règles de vie sont discutées et mises en œuvre au travers d'une activité.

Un règlement de fonctionnement retrace l'ensemble des règles de fonctionnement, ou encore des sanctions applicables en cas d'attitudes inadaptées. Il doit être consulté et validé par les parents ou représentants légaux car il conditionne toute inscription à l'ALSH-ALP.

En cas d'incident grave, la famille est informée par le responsable de l'ALSH-ALP et pourra être convoquée. Un rapport d'incident pourra être établi.

4. L'Hygiène, les maladies, les accidents

► Assistants sanitaires

Plusieurs responsables sanitaires sont nommés parmi l'équipe d'animation. Les assistants sanitaires disposent du PSC1 et sont ainsi formés aux gestes de premiers secours. Ils sont seuls à pouvoir effectuer les soins mineurs (désinfection d'une petite plaie, bandage...), et consignent le tout dans le registre de pharmacie. Ils tiennent à jour le registre des PAI pour les enfants présentant des problèmes de santé grave, et seront à même d'exécuter le protocole des soins à leur apporter.

► Maladies et accidents :

En cas de maladie ou fièvre (+ 38°), les responsables légaux ou personnes indiquées comme étant à prévenir en cas d'urgence sont contactés et incités à venir récupérer leur enfant. Celui-ci pourra être mis en isolement pour éviter la contamination de ses camarades ou du personnel.

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel de l'ALSH sauf en cas de problème de santé (voir protocole défini, avec médicaments dans des boîtes marquées au nom de l'enfant et ordonnance du médecin traitant). L'accueil des enfants accidentés (points de suture, plâtre, fauteuil roulant...) se fera en fonction des activités proposées et d'un certificat du médecin traitant. En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence du SAMU ou pompiers. Les parents seront prévenus aussitôt. En cas de besoin, il sera établi par nos soins, un rapport d'accident qui sera transmis aux parents dans les 48 heures.





2^{EME} PARTIE : LES PROJETS ET TEMPS FORTS



Séjour ski à Font d'Urle – février 2025

I – LES PROJETS

Thématiques abordées

Sensibilisation à l'environnement, au **développement durable**, au respect des différences ainsi qu'à la **lutte contre le harcèlement** sont les grands axes thématiques de ce projet pédagogique.

Celui de 2025/2026 s'orientera essentiellement sur la découverte des différentes formes d'arts, ainsi que sur la connaissance du patrimoine naturel et culturel de notre territoire.

Voici les principaux axes qui seront développés :



- Vivre avec, vivre ensemble
- Connaître et préserver l'environnement
- Découvrir le patrimoine matériel comme immatériel
- Apprentissage de l'autonomie
- Développement psychomoteur.

Réalisations à la manière de : Van Gogh - mars 2025

Projets et actions

Inventive, ingénieuses, créatives, impliquée, l'équipe d'animation n'a de cesse de proposer des espaces remodelés, des décors époustouflants, un cadre de vie merveilleux. Les décorations sont renouvelées à chaque période de vacances, pour le plus grand bonheur des petits comme des grands...

Le tiki-bar de l'été/ salle bleue - août 2025



La découverte des autres :

- Des grands jeux pour se rencontrer et s'amuser
- Participation au Grand Défit Vivez Bougez
- Rencontre avec d'autres ALSH
- Rencontres avec le Secteur jeunes 11/17 ans.



La création d'un parcours culturel « au fil de l'eau » sur les berges du Coulazou :

- Réalisation d'œuvres « à la manière de... »
- Ateliers pédagogiques de sensibilisation culturelle et artistique
- Réalisation d'une création collective sous la supervision d'un artiste

La réalisation de spectacles

- Des ateliers créatifs et d'expression corporelle
- Implication des enfants dans le projet

La conception et création d'un jardin pédagogique

- Aborder la gestion des déchets à travers le compostage
- Eduquer les enfants à l'environnement
- Faire connaître les différentes espèces végétales et animales locales
- Donner l'envie aux enfants de jardiner et de manger des fruits et légumes.

Réalisation de la fresque de la passerelle du Lavoir - mai 2025

Des stages et des séjours hiver, printemps, été (voir projets pédagogiques annexes)

- Au ski / février 2026
- A la campagne / avril 2026
- A la plage / juillet 2026
- A la belle étoile... / juillet et août 2026.

Plan d'action pour les enfants de moins de 6 ans



Relai motricité pour les 3/5 ans – juillet 2025



Thématiques abordées :

- Vivre avec, vivre ensemble
- Connaissance et préservation de l'environnement
- Autonomie de l'enfant
- Rendre les enfants acteurs de leurs tps de repas
- La découverte de : les 7 formes d'art
- L'appropriation des espaces en les personnalisant.

Actions et projets d'animation

DIAGNOSTIC	PROPOSITION	OBJECTIF(S)	EVALUATION
Moment de la séparation difficile pour les 2/3 ans (de plus en plus de très petits à la journée)	Accueillir spécifiquement les tout petits et leurs parents	Plus de temps d'échanges avec les jeunes parents (mettre en place des dates fixe, ex : fin de chaque vacances)	En fin de l'été, des enfants sans pleur (atteint)
Manque de conscience des problématiques environnementales	Sensibiliser dès le plus jeune âge à la préservation de l'environnement (l'utilisation de + de matériaux recyclés)	Fabrication de poubelles de tri, jardinage, implication dans le tri à la cantine et arrosage du jardin, contes... (faire avec)	Meilleur respect du tri sélectif Implication dans les activités Retours des enfants
Augmentation des effectifs et capacité maximale atteinte Trop de différences d'âges entre 2.5 et 6 ans	Aménager des espaces adaptés et des activités adaptées	Dissocier l'accueil des 2,5/4 ans et des 4,5/6 ans Des ateliers adaptés Former les animateurs à la connaissance fine de leur public	Amélioration du comportement des enfants Baisse du sentiment d'oppression. Réalisations des enfants plus abouties

Plan d'action pour les enfants de 6 à 11 ans

Thématiques abordées :

- Vivre avec, vivre ensemble
- Connaissance et préservation de l'environnement
- Autonomie de l'enfant
- Rendre les enfants acteurs de leurs temps d'accueil
- Sensibiliser les enfants aux différentes formes de l'art
- Développer la motricité fine et la coordination.



Séjour à Sainte Enimie – juillet 2025

Actions et projets d'animation

DIAGNOSTIC	PROPOSITION	OBJECTIF(S)	EVALUATION
Les animateurs ne savent pas suffisamment donner envie aux enfants de participer aux activités proposées	Apporter la notion d'amusement , de surprise d'émerveillement Former les animateurs	Accompagner et évaluer les animateurs en action sur le terrain Utiliser décors et déguisements	Satisfaction de l'enfant exprimée au bilan de fin de journée Moins de problèmes de régulation Participation plus volontaire
Manque de conscience des problématiques environnementales	Sensibiliser dès le plus jeune âge à la préservation de l'environnement	Fabrication de poubelles de tri, jardinage, implication dans le tri à la cantine et arrosage du jardin, contes ...	Meilleur respect du tri sélectif Implication dans les activités Retours des enfants
Les enfants subissent le rythme qui leur est imposé	Rendre l'enfant plus acteur de ses temps	Mettre en place des temps de concertation	Quantifier les projets réalisés à la demande des enfants

II – LES TEMPS FORTS

- Les spectacles de fin de vacances
- Les sorties culturelles et ludiques
- Les stages découvertes
- Les actions partenariales (CCAS, la Semaine bleue, Carnaval, les Estivales, les jardins partagés...)
- Séjours d'hiver et d'été (voir fiches séjour et projets pédagogiques annexes).



Rencontre intergénérationnelle à l'EHPAD – février 2025

III – PILOTAGE ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La commission Enfance-Jeunesse-Ecoles de la commune est réunie régulièrement par l' élu à l'Enfance, à la Jeunesse, M. Jean-Marc ALAUZET, pour définir les axes de travail de l'ALSH-ALP, étudier et valider leur projet pédagogique ainsi que ses actions.

L'ALSH fait partie du **pôle Enfance-Jeunesse**, dirigé par le Coordonnateur, M. Antoine DUMOULIN. L'équipe de direction du Pôle se compose des responsables de l'ALSH, des ALP, du Conseil Municipal Junior (CMJ), et du Secteur Jeunes (SJ), et se réunit chaque semaine.

L'équipe d'animation se réunit sous la conduite de la responsable de l'ALSH, tous les lundis en période scolaire. Elle échange sur les problématiques rencontrées, elle coconstruit le projet pédagogique, elle réalise les programmes d'activités, prépare les activités et les évalue. L'ALSH s'appuie sur le **service de la Vie scolaire** pour la gestion des inscriptions et des paiements, ainsi que sur le responsable administratif, M. David MORALES, pour la gestion et le suivi financier.

La commune de Fabrègues est cosignataire de la **CTG** avec la **CAF**. Dans ce cadre, elle nomme en la personne de M. Antoine DUMOULIN son **Chargé de coopération**. Il réunit le comité de pilotage de la CTG 2022-2026 composé des élus de la commune et des représentants de la CAF deux à trois fois par an. Il aura vocation à définir et partager les orientations des actions en direction de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse sur la commune de Fabrègues. Des instances techniques sont réunies par thématique : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité. Les Directeurs d'écoles, le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Relai Petite Enfance, les associations de parents d'élèves, les associations culturelles et clubs sportifs y sont conviés.

III – CONCLUSION

Élaboré dans le respect du projet éducatif de la commune, le projet pédagogique servira de « véritable guide pédagogique et de contrat moral » aux animateurs, au personnel de la structure, ainsi qu'à tout intervenant extérieur. La responsable de l'ALSH-ALP en est la garante. Il permettra la mise en pratique des orientations données dans le projet éducatif. Ce document a vocation à évoluer, afin d'y intégrer les améliorations auxquelles chacun aura contribué, et pourra suivre la rapide évolution de notre société et de nos modes de vie.

Notre volonté est d'apporter de la joie, du plaisir, de l'émerveillement aux enfants. C'est surtout permettre à chaque enfant de profiter de ses temps de loisirs, d'en être acteur, et de trouver sa place au sein du groupe.

Contribuer au lien social, à la découverte de l'autre, à l'épanouissement, et permettre l'engagement des enfants, n'est-ce pas le rôle d'un accueil de loisirs ? C'est au côté de la famille et de l'école que nous œuvrons pour aider à la formation du citoyen et de l'adulte de demain, et par ce fait, **un mieux vivre**



3^{EME} PARTIE : LES ANNEXES

I – L'ACCUEIL PASSERELLE DES 10/11 ANS VERS LE SECTEUR JEUNES L'ETE 2025

Le Secteur Passerelle des 10/11 ans CM2/6^{ème}

du 6 juillet au 26 août 2026

1. Contexte

La transition pour les enfants qui quittent le CM2 pour faire leur entrée en 6^{ème} en septembre s'effectue de l'ALSH 6/11 ans durant l'été vers le Secteur Jeunes 11/17 ans (SJ). Cette action dite « passerelle », a été préparée en amont dans les ALP les midis les jours d'école ainsi qu'à l'ALSH/ALP le mercredi.

Toutefois, depuis 2020, il ne figure plus de programme spécifique pour les 10/11 ans, comme ce pût être le cas anciennement, dans le programme de l'ALSH 6/11 ans. Les solutions proposées aux familles ont pu varier dans le temps. En effet, les enfants de cet âge ont pu prendre l'adhésion au Secteur (30€), et s'inscrire à l'ALSH les matinées, car le SJ n'ouvre que l'après-midi (sauf sorties, et soirées). De plus, les familles s'acquittent des mêmes suppléments payables pour les sorties que les jeunes adhérents du SJ. Enfin, si certains parents pensent qu'ils ne peuvent s'inscrire au SJ s'ils n'ont pas 11 ans, d'autres imaginent qu'ils ne peuvent plus aller à l'ALSH s'ils s'inscrivent au SJ.

Il s'avère donc nécessaire de clarifier l'offre d'accueil et de communiquer de manière plus efficace auprès des familles, tout en proposant une formule qui réponde aux besoins et envies des jeunes.

Le nouveau Secteur passerelle 10/11 ans prend donc en compte :

- Le besoin de garde en journée complète durant l'été des familles jusqu'à 11 ans.
- L'accueil différencié des publics selon leur âge et leurs besoins faisant partie des missions de l'ALSH.
- La recherche des préadolescents d'activités spécifiques et d'un cadre différent de celui de l'ALSH 6/10 ans, identifié par eux de « pour les petits ».
- Le souhait des jeunes âgés de plus de 11 ans de conserver des temps qui leurs sont réservés.

2. Capacités d'accueil et taux d'encadrement :

Un animateur repère disposant du BAFA et qualifié pour les premiers secours (PSC1 ou SST) encadre le groupe des 10/11 ans, ainsi que ceux du Secteur Jeunes (disposants du BPJEPS) lors des temps et sorties partagés. Cet animateur sera déclaré Assistant sanitaire et disposera d'une liste, de matériel et d'une pharmacie dédiée.

Les places disponibles comptent parmi les 78 déclarées par l'ALSH 6/11 ans auprès de la SDJES. Ce secteur est dimensionné pour recevoir 12 enfants, mais cette capacité pourra être augmentée et passer à 24 si, lors des inscriptions qui auront lieu du 7 au 22 juin 2025, un effectif plus important que les 6 années précédentes était enregistré. Un animateur BAFA de l'équipe ALSH 6/10 ans serait alors détaché pour compléter l'encadrement.

3. Les Inscriptions, les tarifs et les modalités de paiement

Le Dossier Unique d'Inscription (DUI) est le même que celui de l'ALSH 6/10 ans et de l'ALP (voir chapitre II page 9 du présent PP). Il en va de même pour les modalités d'inscription via le portail-familles et la tarification. Toutefois, les enfants seront dorénavant inscrits dans la rubrique **vacances d'été 2025 ALSH 10-11 ans passerelle CM2/Collège** du Portail-familles.

4. Des modalités d'accueil adaptées

Les 10/11 ans seront accueillis en demi-journée ou en journée complète, avec ou sans repas, à l'ALSH. L'accueil des enfants s'effectue le matin à l'ALSH aux mêmes horaires que pour les autres enfants (7h30/9h30). Le retour du soir s'effectue de 17h00 à 18h30, sauf les jours de sorties ou des indications spéciales seront affichées et inscrites sur le programme d'activités.

L'autorisation de quitter seul l'ALSH peut être donnée par la famille, et signée dans le DUI sur le Portail-familles.

Un programme d'activité ALSH 10/11 ans vacances d'été (uniquement) viendra compléter l'offre **ALSH 2.5/6 ans** (rose), **ALSH 6/10 ans** (vert) et **SJ 11/17 ans** (violet).

Il est identifié comme **Secteur Passerelle ALSH 10/11 ans** (bleu).

Le programme s'articule autour de temps spécifiquement dédiés aux 10/11 ans, d'autres partagés avec les 6/10 ans (comme certaines matinées et durant le temps de repas méridien), et d'autres enfin avec le Secteur Jeunes (après-midi et sorties à la journée).

Les activités ont été conçues pour répondre aux envies des enfants, recueillies notamment pendant les échanges des temps ALP méridiens d'avril à mai 2025, ainsi que pendant les accueils ALSH/ALP des mercredis. De plus des actions spéciales ont eu lieu aux vacances de printemps dans cette même optique : « **Journée CM2/SJ** » et « **Journée portes ouvertes** » du SJ suivies d'échanges avec les parents.

Les enfants sortiront tous les jours de l'ALSH pour se rendre sur les équipements sportifs de la commune (plaine de jeux, gymnase...), au Secteur Jeunes (école des Cigales, 14 rue Calmette à Fabrègues), ainsi qu'à la plage ou dans des structures ludiques de différents prestataires (bowling...).

Pour conclure, voici les avantages de cette formule :

- *Pas de création d'offre de service supplémentaire*
 - *Pas de nouveau dossier*
 - *Pas d'animateur supplémentaire*
- *Une offre d'activités mieux adaptée et plus diversifiée*

- *Un mode de garde répondant à l'attente des familles.*